

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n°2024-28

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 03 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 28**

**Nbre de suffrages
exprimés : 29**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Excusés : M. Pierre MOSSINA

Absents : MMES MM. Nadine MERCIER. Valère NEDEY. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Pouvoir : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 mars 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

BUDGET PRIMITIF 2024

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240403-2024-28-BF
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Extrait du registre des délibérations n° 2024-28

BUDGET PRIMITIF 2024

Après avis de la Commission et du Comité Consultatif Finances, après présentation et sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE (24 voix Pour, 5 voix Contre Claude-Françoise SAUMIER, vote par procuration de M. Pierre MOSSINA, Jean-Louis RENGGLI, Saniye AKDEMIR, Omar RABEI)** des voix présentes et représentées,

- **ADOpte** le budget primitif 2024 selon les chapitres budgétaires et le total par section ci-après :

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240403-2024-28-BF
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Accusé de réception en préfecture
025-21305804-20240403-2024-22-24-00004
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

• Section de fonctionnement :

		DEPENSES			RECETTES				
Chapitres	Désignation	BP 2024	Restes à réaliser 2023	TOTAL	Chapitres	Désignation	BP 2024	Restes à réaliser 2023	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 525 871,60		3 525 871,60	70	Produits du domaine	370 860,00		370 860,00
012	Charges de personnel	7 202 783,00		7 202 783,00	73	Impôts et taxes	3 658 337,00		3 658 337,00
65	Aut. Charges de gestion courante	1 791 102,60		1 791 102,60	731	Fiscalité locale	5 146 512,00		5 146 512,00
66	Charges financières	155 000,00		155 000,00	74	Dotations et participations	2 993 271,00		2 993 271,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00		15 000,00	75	Aut. Produits gestion courante	206 210,00		206 210,00
042	Opérat. D'ordre transfert entre sections	346 701,00		346 701,00	76	Produits financiers	70,00		70,00
023	Virement à la section d'investissement	1 507 025,28		1 507 025,28	77	Produits exceptionnels	15 000,00		15 000,00
					013	Atténuations de charges	77 400,00		77 400,00
					042	Opérat. D'ordre transfert entre sections	53 810,00		53 810,00
					002	Excédent fonctionnement reporté	2 022 013,48		2 022 013,48
	TOTAL	14 543 483,48		14 543 483,48		TOTAL	14 543 483,48		14 543 483,48

• Section d'investissement :

		DEPENSES			RECETTES				
Chapitres	Désignation	BP 2024	Restes à réaliser 2023	TOTAL	Chapitres	Désignation	BP 2024	Restes à réaliser 2023	TOTAL
001	Résultat d'investissement reporté	285 154,47		285 154,47	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	744 551,40		744 551,40
10	Dotations fonds divers	-63 245,22	66 245,22	3 000,00	10	Dotations fonds divers (sauf 1068)	145 500,00		145 500,00
16	Remboursement emprunts et cautions	588 000,00		588 000,00	13	Subventions d'investissement	2 027 997,70	31 443,39	2 059 441,09
20	Immobilisations incorporelles	56 431,00	22 913,30	79 344,30	16	Emprunts et cautionnements	1 224 438,40		1 224 438,40
204	Subventions d'équipement	200,00		200,00	024	Cessions	599 097,00		599 097,00
21	Immobilisations corporelles	702 221,00	167 377,81	869 598,81		Virement de la section de fonctionnement	1 507 025,28		1 507 025,28
23	Immobilisations en cours	820 730,00	234 303,99	1 055 033,99	021	Opérat. D'ordre transfert entre sections	346 701,00		346 701,00
040	Opérat. D'ordre transfert entre sections	53 810,00		53 810,00	040	Opérations patrimoniales	183 421,00		183 421,00
041	Opérations patrimoniales	183 421,00		183 421,00	041				
0031	Requalification Urbaine quartier Pézole	934 773,04		934 773,04					
0032	Création pôle enseignement musical	1 032 228,56		1 032 228,56					
34	Rénovation énergétique bâtiments	499 611,00		499 611,00					
35	Requalification Urbaine cœur de ville	226 000,00		226 000,00					
36	Aménagement centre équestre	1 000 000,00		1 000 000,00					
	TOTAL	6 319 334,85	490 840,32	6 810 175,17		TOTAL	6 778 731,78	31 443,39	6 810 175,17

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **VOTE** la subvention du CCAS de **572 123,60 €** et autorise son versement par mensualités, d'avril à décembre, après déduction de l'acompte de 175 239 € voté par délibération n° 2023-125 du 13 décembre 2023.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240403-2024-28-BF
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 29
 Nombre de suffrages exprimés 29
VOTES :
 Pour 24
 Contre 5
 Abstentions

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par Monsieur le Maire (1),
 A VALENTIGNEY le 03 Avril 2024
 Le Maire (1).

Philippe GAUTIER

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session
 A VALENTIGNEY le 03 Avril 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER	Daniel FERNANDES
Denis NEDEZ	Gabrielle MANZINALI
Jean-Claude HERARD	Valère NEDEY
Maud PELISSIER	Dominique DANGEL
Georgette CUENOT	Nadine MERCIER
Roland GAMBERI	Pierre MOSSINA
Gérard PATEREK	Claude-Françoise SAUMIER
Catherine PARROT	Stéphanie BOURQUIN
Elisabeth COQU	Jean-François HEIL
Bernard COQU	Jean-Louis RENGGLI
Armando LOPES	Saniye AKDEMIR
Nourreddine DRAYAF	Omar RABEI
Stéphanie GAUTIER	Martine MICHAUD
Claudia FERNANDES	Arnaud JACQUOT
Anne-Lise GARCIA	Arnaud PAVILLARD
Thierry MAILLOT	Lise VURPILLOT
Marie HUGONIOT	

Accusé de réception en préfecture
 025-2100000000
 Ce document est transmis par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/04/2024, et de la publication le 10/04/2024
 Date de télétransmission : 09/04/2024
 Date de réception préfecture : 09/04/2024

A Valentigney, le 10/04/2024

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.